

POINT
STAT

Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale en 2012

37 050 lauréats ont été admis en 2012 par recrutement externe comme titulaires dans la fonction publique territoriale (13 521) et la fonction publique de l'État (23 529), auxquels s'ajoutent 20 085 recrutements directs sans concours (18 643 pour la FPT et 1 442 pour la FPE).

Nunzia Bounakhla

L'État a augmenté son offre d'emplois en 2012 (+5 %) et plus encore ses recrutements (+11,8%) pour toutes les catégories hiérarchiques mais 2012 reste avec 2011 le niveau le plus bas depuis 10 ans. Le nombre de lauréats aux concours de la fonction publique territoriale a diminué en 2012 par rapport à l'année précédente (-4333) soit un recul de 12%.

STATISTIQUES ET
RECHERCHE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

En 2012, 37 050 lauréats ont été admis par recrutement externe comme titulaires dans la fonction publique territoriale et la fonction publique de l'État (respectivement 13 521 et 23 529), auxquels s'ajoutent 20 085 recrutements directs sans concours (18 643 et 1 442 respectivement).

La fonction publique territoriale constitue ainsi le premier recruteur public avec 32 164 recrutements externes, dont plus de la moitié sans concours.

L'État a légèrement augmenté son offre d'emplois en 2012 (+5 %) : 25 003 postes ont été offerts, dans le cadre de 487 concours aux recrutements externes, contre 23 778 l'année précédente pour 498 concours. Le nombre de recrutements réalisés est en progression par rapport à 2011, pour toutes les catégories hiérarchiques mais constitue avec 2011 le niveau le plus bas depuis 10 ans (67 050 recrutés au pic de 2002).

Le nombre de lauréats aux concours de la fonction publique territoriale a diminué en 2012 par rapport à l'année précédente (-4333) soit un recul de 12%. Cette baisse concerne les trois catégories hiérarchiques, A et B, mais aussi le recrutement direct en catégorie C. Seuls les agents recrutés en catégorie C avec concours sont entrés en plus grand nombre (+21,4 %) par rapport à 2011.

Orienté à la baisse depuis 2003, le nombre de recrutements externes dans la fonction publique de l'État progresse en 2012

Chaque année, l'État renouvelle son personnel par le biais de concours organisés dans chaque ministère. Depuis plusieurs années leur organisation s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'administration dans le but de concilier renouvellement des effectifs et maîtrise de la dépense publique.

La sélection des candidats aux emplois publics, qui s'opère traditionnellement par concours externe¹, 3^e concours² ou concours unique³, s'est diversifiée. Depuis 2002, des procédures dérogatoires permettent de pourvoir sans concours certains emplois de catégorie C. En 2005, l'administration a créé le Pacte (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État) et depuis 2007, elle cherche à mieux prendre en compte la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

Quel que soit le mode de sélection, le contexte de réduction du nombre de corps de la fonction publique (fusions de corps), se traduit par une baisse continue du nombre de concours externes depuis 2005. En 2012, 487 concours ont été organisés contre 498 en 2011 et 850 en 2005.

Le nombre de postes offerts bien qu'en hausse en 2012 (+ 5 %), a diminué par paliers successifs depuis l'année 2003 pour atteindre un niveau historiquement bas. L'État offre 50 % de postes en moins qu'il y a 10 ans qui constituait un pic de recrutement.

En 2012, l'offre d'emploi sans concours diminue tandis que celle via le concours externe est en hausse.

En 2012, les administrations d'État ont ouvert 25 003 postes au recrutement externe, soit 1 225 postes de plus par rapport à l'année précédente (23 778). Les postes supplémentaires ont été proposés aux concours externe et au 3^e concours qui enregistrent une hausse respectivement de 8 % et de 25 %. Mais cette progression reste faible et ne permet pas de retrouver le niveau des années antérieures. Au 3^e concours l'État n'a ouvert que 393 postes en 2012 (1,6% des offres) alors qu'il en proposait 1 730 en 2003. Entre 2006 et 2012 les postes offerts ont été divisés par deux et demi (897 en 2006). Le constat est le même pour le concours externe, qui a proposé 21 896 postes (87,6% des offres) et dont l'offre n'a cessé de décroître depuis 2003 (44 373 en 2003).

Après avoir progressé de 29 % entre 2004 et 2007, l'offre au concours unique est restée stable pendant 5 années, oscillant autour d'une moyenne de 1 800 postes par an. En 2012, Le nombre de postes offerts baisse de façon significative par rapport à 2011 (1 232 postes soit -488) pour atteindre son niveau le plus bas, en dessous de celui de 2004 (1 341).

Aux sélections sans concours (recrutement externe et Pacte) l'offre d'emploi diminue très légèrement en 2012. Le nombre de postes proposés est de 1 118 au recrutement externe sans concours (soit -50 par rapport à 2011) et de 364 postes au recrutement par Pacte (soit -10).

Au total, ces nouveaux modes d'accès comptabilisent 5,9 % de l'ensemble des postes offerts. L'essentiel des postes proposés le sont toujours via la voie traditionnelle, externe avec concours, à 88 %.

1. **Concours externe** : concours ouvert aux candidats justifiant d'un certain niveau de diplôme ou de l'accomplissement de certaines études, à l'exception de certains concours de catégorie C ouverts sans condition de diplôme ou de formation.

2. **Troisième concours** : concours réservé aux candidats justifiant d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale.

3. **Concours unique** : concours ouvert aux candidats, tant externes qu'internes (recrutement de chercheurs ou d'ouvriers professionnels, par exemple).

Figure ① : Nombre de postes offerts et structure des recrutements externes dans la fonction publique de l'État (FPE)

Postes offerts	2002	2003	2011	2012	Part (en %)	2011-2012 Evolution (en %)	2002-2012 Evolution (en %)
Concours externe	48 860	44 373	20 202	21 896	87,6	8,4	-55,2
Concours unique	2 380	2 346	1 720	1 232	4,9	-28,4	-48,2
3 ^e concours	1 684	1 730	314	393	1,6	25,2	-76,7
Autres recrutements externes	2 899	2 058	1 542	1 482	5,9	-3,9	-48,9
<i>Dont Sans concours</i>	2 899	2 058	1 168	1 118	4,5	-4,3	-61,4
<i>Pacte (sélection sans concours)</i>	0	0	374	364	1,5	-2,7	-
Total recrutement externe	55 823	50 507	23 778	25 003	100,0	5,2	-55,2

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Figure ② : Nombre de recrutements externes et part des recrutements sans concours dans la FPE

Recrutements	2002	2003	2011* (résultats estimés)	2012* (résultats estimés)	Part (en %)	2011-2012 Evolution (en %)	2002-2012 Evolution (en %)
Concours externe	59 619	52 510	18 838	22 045	88,3	17,0	-63,0
Concours unique	2 445	2 565	1 497	1 132	4,5	-24,4	-53,7
3 ^e concours	1 454	1 532	291	352	1,4	21,0	-75,8
Autres recrutements externes	3 532	2 685	1 712	1 442	5,8	-15,8	-59,2
<i>Dont Sans concours</i>	3 532	2 685	1 411	1 082	4,3	-23,3	-69,4
<i>Pacte (sélection sans concours)</i>	0	0	301	360	1,4	19,6	0,0
Total recrutement externe	67 050	59 292	22 338	24 971	100,0	11,8	-62,8

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

* Les résultats estimés incluent le nombre des postes offerts des concours pour lesquels les résultats n'ont pu être obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

Le repli des recrutements externes amorcé en 2003 dans la FPE, marque une pause en 2012.

L'État a recruté 24 971 titulaires⁴ en 2012, soit 11,8 % de plus qu'en 2011. Néanmoins le niveau de recrutement est inférieur de 62,8 % par rapport à 2002 où l'État avait accueilli 67 050 agents. Dans la durée, on assiste à un mouvement de repli qui s'est effectué par paliers successifs, certaines années enregistrant des baisses plus marquées que d'autres (-24 % en 2009, -17 % en 2006 et en 2004), 2012 constitue ainsi une année de stabilisation.

En 2012, les administrations ont recruté plus d'agents via les concours externes (+ 3 207 personnes, soit une hausse de + 17 %) essentiellement dans le corps de professeur des écoles (+ 1 817 personnes).

Le troisième concours, réservé aux personnes ayant déjà une expérience professionnelle dans le privé ou un mandat électoral, a permis l'entrée de 352 personnes (+ 61 par rapport à 2011, soit + 21%). Bien qu'en légère progression en 2012, le recrutement par cette voie reste faible et s'inscrit en net recul sur plusieurs années.

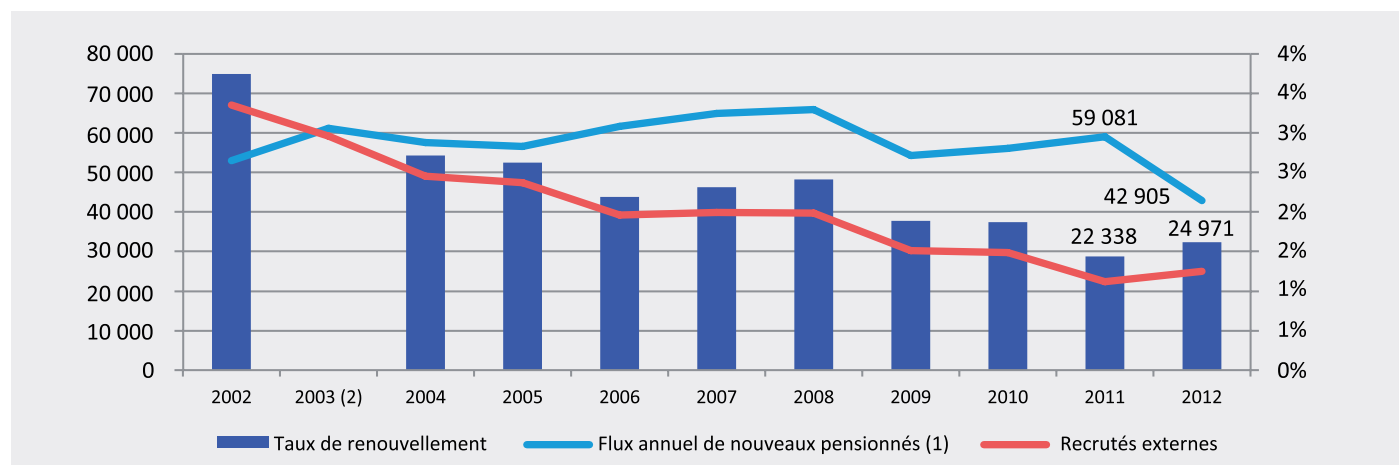
Le nombre d'agents recrutés par concours unique a diminué en 2012 (365 agents de moins qu'en 2011) pour se situer à son niveau le plus bas sur les 10 dernières années. Cette voie d'accès qui permet l'entrée de personnels sur des postes spécialisés (chercheurs, ouvriers spécialisés...) avait atteint un niveau de recrutement record en 2000 avec 4 376 entrées.

Les recrutements directs sans concours, qui permettent l'accès aux premiers grades des corps de la catégorie C sont moins nombreux en 2012 qu'en 2011 (- 329) alors que les recrutements par contrat Pacte progressent légèrement (+ 59). La part des emplois de catégorie C accessibles sans concours représente un tiers des agents recrutés en catégorie C (32,7 %).

Chaque année, les concours externes permettent à l'administration de renouveler son personnel titulaire. Entre 2002 et 2012, le taux de renouvellement dans la FPE (nombre de recrutés par voie externe rapporté à l'effectif physique des titulaires au 31 décembre) varie entre 1,4 et 2,7% après un pic à 3,7% en 2002.

4. Pour la deuxième année consécutive, le niveau effectif des recrutements est inférieur à celui du nombre de postes offerts qui habituellement intègre des recrutements sur liste complémentaire suite à l'apparition de besoins nouveaux après publication des arrêtés d'ouverture de concours au Journal officiel.

Figure ③ : Flux annuel de nouveaux pensionnés et de recrutés externes dans la FPE, et taux de renouvellement



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFF, département des études et des statistiques, et : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquêtes SAE, Drees. Traitement DGAFF, département des études et des statistiques.

(1) Flux annuel de pensions de droit direct entrées en paiement (titulaires FPE, hors militaires et ouvriers d'État).

(2) Taux de renouvellement non disponible pour 2003

Résultats estimés pour l'année 2008, 2009 et 2011, 2012.

Jusqu'en 2002, le nombre de recrutements externes de titulaires s'établissait à un niveau supérieur à celui des départs à la retraite, évalué ici à partir des entrées en pension de droit direct : de l'ordre de 120 recrutements pour 100 départs à la retraite en moyenne annuelle de 1998 à 2002.

Après un point de quasi-équilibre en 2003, l'écart s'est inversé, tout en se creusant de façon continue. En 2012, la baisse significative du nombre de nouveaux pensionnés réduit l'écart.

La sélectivité est en baisse pour l'ensemble des recrutements externes de l'État sauf au concours unique

La sélectivité est le rapport entre le nombre de candidats présents et le nombre de candidats admis à un concours. Ce taux permet d'évaluer l'attractivité de l'offre et sa variation d'une année sur l'autre. En 2008, 2009, 2011 et 2012, compte tenu des difficultés de collecte, essentiellement sur les catégories C (voir avertissement méthodologique), la sélectivité au recrutement externe (rapport présents/admis) a été calculée à partir des seuls résultats partiels obtenus, hors recrutement externe sans concours et hors pacte. Pour les concours dont le résultat n'avait pu être collecté, le nombre de candidats présents et admis est une donnée manquante qui ne peut être estimée.

Il convient de façon générale d'être prudent lorsque l'on compare la sélectivité d'une année sur l'autre : dans un contexte de recul des postes offerts, l'évolution dans le temps de la sélectivité n'est pas aisée à interpréter faute d'éléments qualitatifs complémentaires.

L'ensemble des recrutements externes par concours sont moins sélectifs en 2012 qu'en 2011. Le taux se situe à 11,1 (soit 1 candidat admis pour 11 présents) alors qu'il était à 12,2 en 2011 (1 sur 12).

La sélectivité enregistre son niveau le plus bas depuis 2008 (10,5). Alors que l'offre totale d'emplois via le recrutement externe a augmenté de 5,2 % en 2012 par rapport à 2011 le nombre de candidats a diminué de 1,6 % (255 596 présents aux épreuves de sélection en 2012 contre 259 845 en 2011).

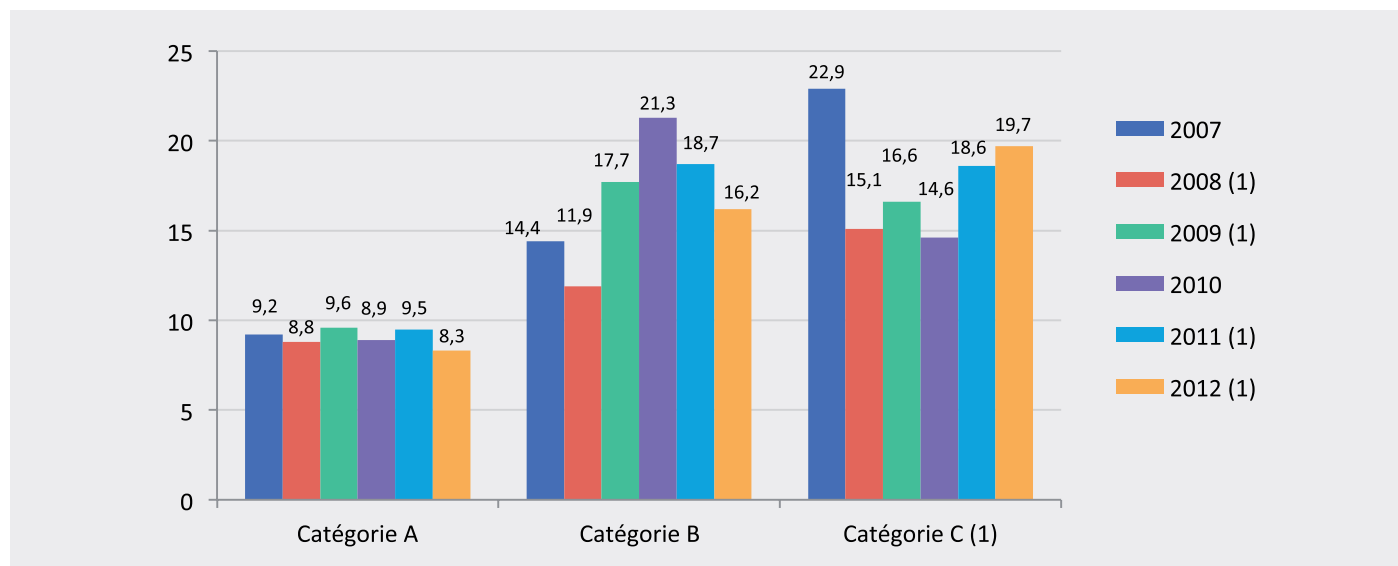
Au seul concours externe il est de 10,6 en 2012 alors qu'il n'est que de 7,2 au 3^e concours. Par contre, au concours unique il augmente de 2 points par rapport à 2011 (11,9) du fait de la diminution du nombre de postes offerts bien plus forte (-28 %) que celle du nombre de candidats présents au concours (-5,1%).

Le nombre de candidats aux emplois de catégorie A et B dans la FPE est en recul

Le recul du nombre de candidats se constate aux concours de catégorie A (- 3 769 candidats en 2012 par rapport à 2011 soit -2,6 %) mais aussi aux concours de catégorie B (- 6 380 candidats soit -10,2 %). A elles deux ces catégories totalisent une baisse de 4,9 % pour une offre de postes en augmentation de 7,6 %.

Pour les postes de catégorie C, hors recrutements sans concours et Pacte, la sélectivité est de 19,7 en 2012, soit un taux de 1 point supérieur à celui de l'année précédente.

Figure ④ : Évolution du taux de sélectivité (ensemble des recrutements externes de l'État) par catégorie hiérarchique (1)

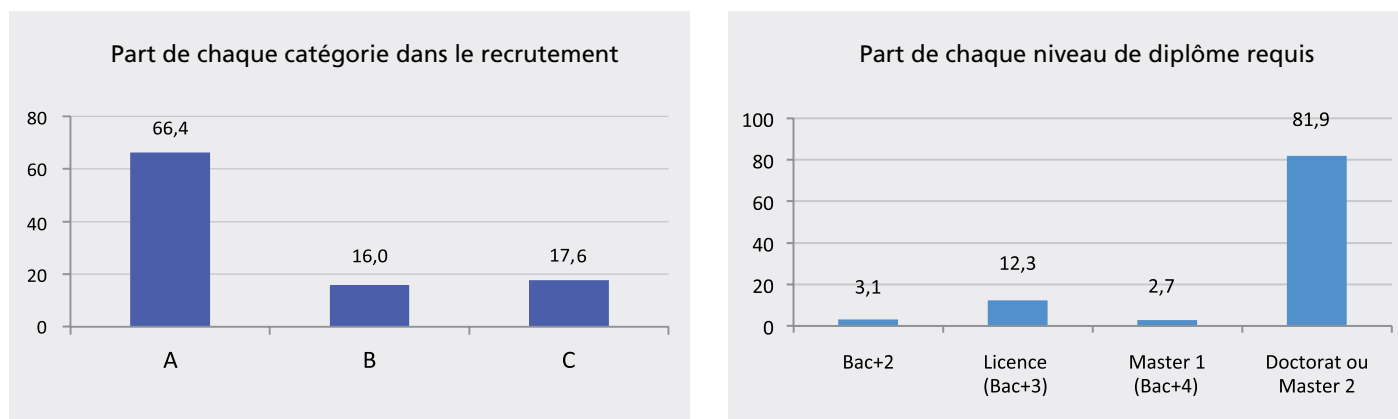


Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques..

(1) La sélectivité au recrutement externe a été calculée à partir des résultats partiels obtenus (rapport présents/admis). Pour la catégorie C, elle est calculée hors recrutement externe sans concours et hors pacte.

Note de lecture : en 2012, la sélectivité des concours de catégorie A s'établit à 8,3 soit 1 admis pour 8 présents.

Figure ⑤ : Recrutements 2012 par catégorie hiérarchique et niveau de diplôme requis en catégorie A dans la FPE



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Lecture : 81,9 % des candidats ont été recrutés sur des emplois de catégorie A nécessitant un niveau de diplôme équivalent au Doctorat ou au Master 2

Les recrutements en catégorie A essentiellement offerts aux Master 2 et titulaires d'un doctorat progressent en 2012

L'État recrute majoritairement sur des emplois de catégorie A (66,4%) soit 16 572 agents recrutés par concours en 2012 en hausse de 11,9 % par rapport à 2011. Pour ces recrutements, un niveau bac+5 est exigé dans 81,9 % des cas en 2012 (soit 13 562 recrutés, +12,9 %). Cela concerne notamment les postes d'enseignants et de chercheurs. Pour les concours de l'Éducation nationale (accès aux postes d'agrégés, de certifiés, de professeurs des écoles, ou encore de conseillers principaux d'éducation), l'État a augmenté ses exigences en matière de niveau d'étude avec la mise en place en 2009 de la « mastérisation » (Décret n° 2009-913 à 920 du 28 juillet 2009). En pratique les candidats peuvent s'inscrire aux concours avec une licence ou une maîtrise (ou Master 1) tout en

poursuivant leurs études, mais l'obtention du Master 2 est indispensable pour être nommé fonctionnaire-stagiaire en cas de réussite au concours.

En revanche, l'accès aux postes de chercheurs (chargés de recherche, directeurs de recherche et ingénieurs de recherche), qui nécessite l'obtention du doctorat ou un niveau minimum d'études équivalent à bac+5 a concerné 873 recrutés en 2012 contre 1 271 en 2011.

Les concours accessibles avec un Master 1 (bac+4) ne représentent que 2,7 % des sélections en catégorie A : il s'agit du concours d'entrée à l'école de la magistrature et des concours d'ingénieurs élèves des ponts eaux et forêts ou de conseiller d'éducation populaire et de la jeunesse. Sur les 452 agents recrutés sur ces critères en 2012, la moitié (223) avaient un diplôme de niveau bac+5, soit un an d'étude supplémentaire.

Seuls 12,3 % des concours de la catégorie A sont accessibles aux candidats n'ayant que la licence (bac+3). En 2012, 2 030 personnes ont été recrutées (+ 3 % par rapport à 2011) pour pourvoir les postes répondant à cette exigence : conseillers d'orientation psychologues, élèves attachés (IRA), inspecteurs des impôts et du trésor public, chargés d'études documentaires, secrétaires des affaires étrangères ou ingénieurs d'études. Parmi les lauréats dont le diplôme était connu (soit 89 % des reçus), 70 % avaient un diplôme supérieur à la licence (41 % un bac+5 et 29 % un bac+4).

Enfin, certains concours font exception et permettent d'accéder à la catégorie A, avec un niveau de formation bac+2 (BTS, DUT, classes préparatoires). Ils concernent l'accès aux corps d'assistants ingénieurs, ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ou attachés-statisticiens. Ils représentent 3,1 % des recrutés dans cette catégorie (soit 508 lauréats en 2012, + 8,5 %). Parmi ceux dont le diplôme était connu (84 % d'entre eux), 57 % possédaient un diplôme supérieur au niveau requis (33 % un bac+5, 10 % un bac+4 et 14 % un bac+3).

Au final, sur l'ensemble des concours de catégorie A organisés en 2012, 88 % des reçus dont le diplôme était connu, avaient un niveau Bac+5 et 6 % un niveau Bac+4 (voir figure 7).

Les lauréats de la catégorie B sont à plus de 30 % titulaires d'au moins bac+4 et ceux de la catégorie C à près de 12 %

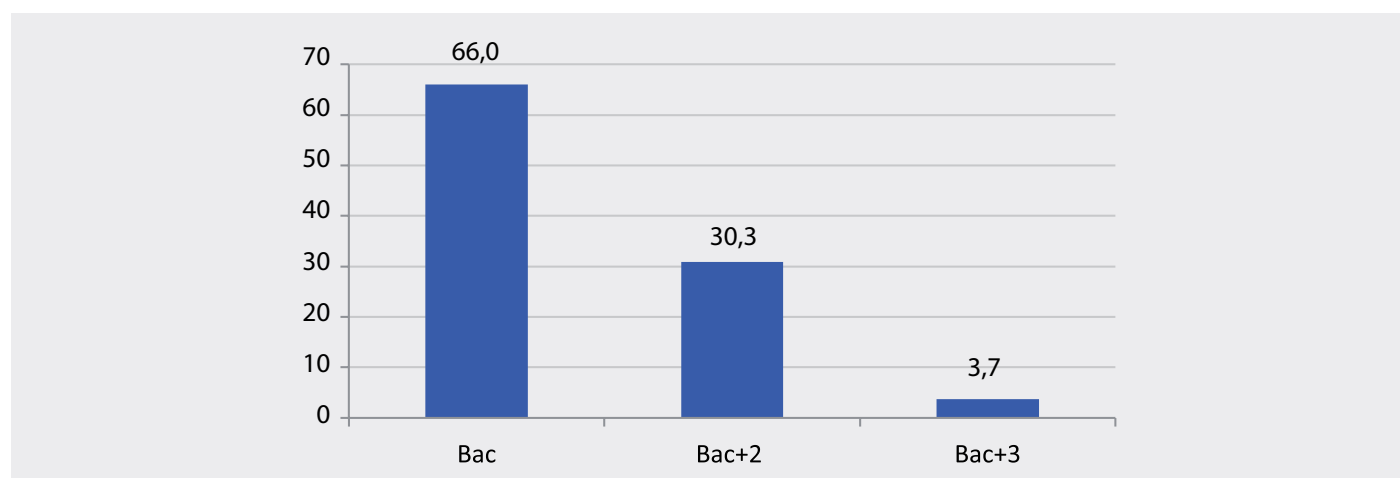
Les concours de la catégorie B représentent 16,0% du recrutement total par concours dans la FPE en 2012 (soit

3 992 agents en hausse de 14,0 % par rapport à 2011). Pour l'accès à cette catégorie hiérarchique le baccalauréat ne suffit pas toujours. Pour certains corps, le niveau bac+2 est requis : conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, éducateur, greffier, lieutenant pénitentiaire, secrétaire administratif classe supérieure (depuis la refonte de la grille des secrétaires administratifs dans le nouvel espace statutaire (NES), technicien de la police nationale, technicien sanitaire. Parfois, un diplôme d'État spécifique est requis, obtenu au terme de deux années d'étude après le bac (éducateur spécialisé Institut National Jeunes Sourds et Aveugles), ou même trois (technicien paramédical civil, assistant de service social, et infirmier jusqu'en 2011).

En 2012, le niveau Bac était requis pour 66,0 % des reçus aux concours de catégorie B, et un niveau Bac+2 ou Bac+3 pour les 34,0 % autres reçus pour cette catégorie. Or sur l'ensemble des lauréats de ces concours, au moins 15,7 % possédaient un niveau Bac+5 et 9,7 % un niveau Bac+4. Sous l'hypothèse que les 26,9 % lauréats dont le diplôme est inconnu se répartissent comme les autres, ces proportions pourraient atteindre respectivement 19,9 % et 12,3 %.

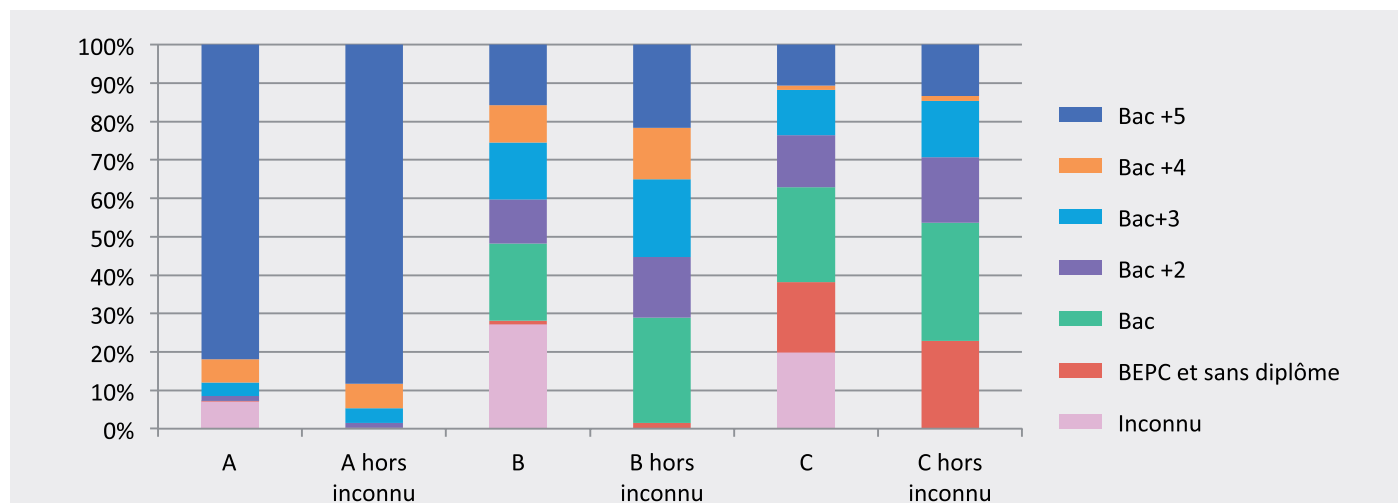
Les concours de la catégorie C représentent 17,6% du recrutement total par concours dans la FPE en 2012 (soit 4 407 agents, + 9,5 %). Ces emplois sont ouverts aux candidats ayant un niveau équivalent au brevet, mais dans certains cas, aucune condition de diplôme n'est exigée. Les données sur le niveau des lauréats à ces concours en 2012 sont inconnues dans 19,8 % des cas. Mais les données collectées montrent que 11,8 % au moins des reçus à ces concours avaient un niveau Bac+4 ou Bac+5, 25,4 % au moins un niveau Bac+2 ou Bac+3 et au moins 24,7% un niveau Bac.

Figure 6 : Part des recrutements 2012 dans la catégorie B par niveau d'étude requis dans la FPE



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.
Lecture : 30,7% des candidats ont été recrutés sur des emplois de catégorie B nécessitant un niveau de diplôme équivalent à Bac+2

Figure 7 : Niveau de diplôme des lauréats au concours par catégorie hiérarchique sur l'ensemble des concours externes dans la FPE en 2012



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

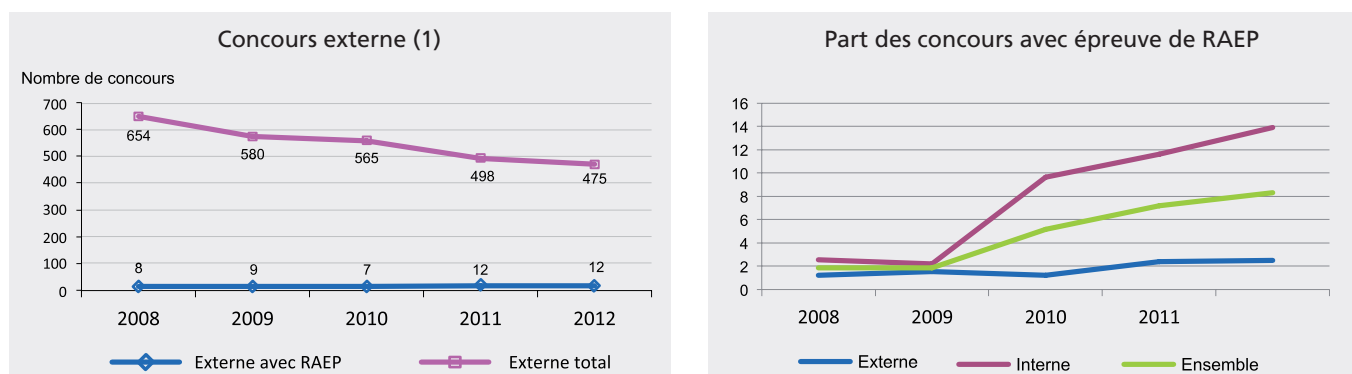
La Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) aux concours de la FPE

La RAEP est un dispositif qui modifie le contenu des épreuves des concours et les modalités d'évaluation des candidats à l'entrée dans la fonction publique et pour la promotion interne, dans le but de diversifier le profil des lauréats. Entrée en vigueur le 1^{er} août 2007, conformément à la loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique, elle est mise en œuvre dans le cadre des concours déjà existants, par l'introduction d'un nouveau type d'épreuve qui vise une sélection des candidats moins centrée sur les connaissances académiques, mais davantage sur les compétences et aptitudes ainsi que sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

L'introduction de la RAEP concerne essentiellement les concours internes et examens professionnels, mais également quelques recrutements externes. En 2012, l'État a proposé des épreuves de RAEP dans le cadre de 80 concours et promotions : 29 concours internes, 32 examens professionnels, 8 concours externes et 4 organisés du type 3^e concours.

En externe, la RAEP a été proposée dans 5 concours de catégorie A (inspecteur du travail, attaché d'administration-Ira, directeur et directeur technique au ministère de la justice, ingénieur de génie sanitaire) 6 de catégorie B (éducateur, greffier des services judiciaires, contrôleur des douanes, officier de port et officier de port adjoint, technicien de l'administration pénitentiaire) et 1 de catégorie C (surveillant de l'administration pénitentiaire).

Figure 8 : Evolution du nombre de concours de la fonction publique de l'État dans lesquels l'épreuve de RAEP est introduite, par type de concours



Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Externes : concours externe, 3^e concours, concours unique.

Le nombre de postes proposés aux concours avec épreuve de RAEP a augmenté régulièrement durant les cinq années concernées, surtout dans les sélections internes. Sur la période 2008-2012, l'épreuve de RAEP a attiré au total 36,3 % des postulants à l'interne contre 4,2 % à l'externe.

Les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à participer aux épreuves de RAEP en 2012 (64,5 % des candidats sont des femmes), alors que globalement, sur les 5 années d'application du dispositif elles représentent 47,2 % des participants.

Les femmes sont majoritaires à se présenter aux concours de la fonction publique de l'Etat et réussissent mieux que les hommes

En 2012, la part des femmes dans l'ensemble des recrutements externes s'élève à 62,9% soit trois points de plus qu'en 2011 ; elles sont 56,1% parmi les candidats présents lors des épreuves de sélection.

Elles réussissent mieux que les hommes sur les postes de catégorie A (54,1 % de femmes parmi les présents et 67,2 % parmi les recrutés). En 2012, sur les postes de catégorie B, elles représentent 55,8 % de des candidats présents comme en 2011 mais réussissent cette année moins bien que les hommes (54,3% parmi les recrutés). De même, dans la catégorie C, elles sont 61,0 % de femmes parmi les présents et 53,1 % parmi les recrutés. Concernant la catégorie A, les femmes sont notamment plus nombreuses à se présenter aux concours d'enseignants (68,5 % de femmes parmi les candidats), où les recrutements sont plus encore féminisés (70,5% des lauréats).

Pour les concours non enseignants, toutes catégories hiérarchiques confondues, elles représentent un peu plus de la moitié des candidats (53,2 %) et sont recrutées en proportion un peu plus grande que les hommes (55,2 %).

En 2012, l'évolution du recrutement externe est contrastée selon les ministères

Plusieurs ministères enregistrent une croissance de leur niveau de recrutements externes (Education nationale, Intérieur, Justice, Défense, Ministères économique et financier) tandis que le recrutement recule dans d'autres (Agriculture, Culture, Ecologie).

Au ministère de l'Education nationale, la hausse du recrutement externe en 2012 concerne essentiellement les corps d'enseignants. Ce ministère a proposé 4 923 postes de professeur des écoles soit 1 837 de plus qu'en 2011. Mais le nombre de lauréats dans ce corps est bien plus faible que par le passé (7 089 professeurs des écoles avaient été recrutés en 2010, 12 002 en 2008). Les professeurs d'éducation physique et sportive sont entrés en plus grand nombre par rapport à 2011 (+101) ainsi que les professeurs agrégés (+73).

Par contre, dans les corps de catégorie B le recrutement est en baisse notamment dans les corps de technicien recherche et formation (-91) et assistant de service social (-23), ainsi que dans la catégorie C dans les corps d'adjoint administratif et technique (-194 recrutés).

Figure 9 : Nombre de recrutés par ministère

Ministères	2002	2011	2012	Evolution en %	
				2012-2011	2012-2002
Affaires étrangères et européennes	120	110	108	-1,8	-10,0
Alimentation, Agriculture et Pêche	1 329	566	457	-19,3	-65,6
Ministères économique et financier	5 869	2 106	2 445	16,1	-58,3
Culture et communication	521	199	180	-9,5	-65,5
Défense	2 225	193	410	112,4	-81,6
Écologie, Énergie, Développement durable et Mer	3 801	880	720	-18,2	-81,1
Ministères de l'enseignement : Education nationale, enseignement supérieur et recherche (1)	42 662	14 593	15 922	9,1	-62,7
Intérieur, Outre-mer et Collectivités territoriales (1)	6 987	794	1 363	71,7	-80,5
Justice et libertés	2 387	2 054	2 459	19,7	3,0
Ministères sociaux :					
Santé, Jeunesse et Sports	514	388	378	-2,6	-26,5
Travail, Relations sociales et Solidarités (3)	96	9	66	ns	-31,3
Services du Premier ministre (2)	539	446	463	3,8	-14,1
Total	67 050	22 338 (1)	24 971 (1)	11,8	-62,8

Source : enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP, département des études et des statistiques.

Note : l'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours : en 2011 (ministère de l'Intérieur) en 2012 (Education nationale et Intérieur). Les résultats présentés sont estimés. Ils prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) y compris l'Éna et les Ira.

ns : non significatif

En 2012 le ministère de l'Intérieur retrouve son niveau de recrutement de 2009 en accueillant 1 363 nouveaux agents. Cette hausse s'explique par l'entrée de 870 gardiens de la paix supplémentaires par rapport à 2011. Mais cette augmentation fait suite à plusieurs années de baisse régulière. Ils étaient 5 184 lauréats à intégrer ce corps en 2002, 1 908 en 2008 et seulement 225 en 2011. Globalement, entre 2005 et 2012, ce ministère a réduit son accueil de 69% (4 389 recrutés en 2005).

Le recrutement est globalement en progression dans les ministères économiques et financiers où l'on enregistre 2 445 lauréats soit +339 par rapport à 2011. La hausse pour ces ministères ne concerne que le recrutement dans la catégorie C, (+669 agents). En revanche dans les catégories A et B on enregistre un recul de respectivement 18% et 36%, notamment dans les corps d'inspecteur (68 recrutés de moins) et de contrôleur (-209). Ces ministères restent à leur niveau de recrutement le plus bas depuis 2005, après un nombre de recrutés record en 2008 (4 000 nouveaux entrants).

Le ministère de la justice a augmenté son recrutement de 19,7% par rapport à 2011 (2 459 au lieu de 2 054). Les greffiers sont entrés en plus grand nombre (+260), ainsi que les greffiers en chef (+66). L'administration pénitentiaire a accueilli 834 surveillants au lieu de 747 en 2011, et 79 conseillers pénitentiaires au lieu de 17. Entre 2005 et 2012, l'offre de postes dans ce ministère connaît une évolution relativement stable qui oscille entre 1 794 et 2 677 recrutés.

En 2012, les recrutements du ministère de la défense ont plus que doublé par rapport à 2011 (410 contre 193) mais restent très en deçà de la moyenne annuelle des recrutements des années 2005-2008 (884). Ces recrutements n'ont concerné qu'une seule personne de catégorie A, 68 de catégorie B et 341 de catégorie C.

Le nombre de recrutés a reculé aux ministères de l'Agriculture (-109) de l'Ecologie (-160) et de la Culture (-19). Les agents d'exploitation spécialisés sont entrés en moins grand nombre (74 au lieu de 156) tout comme les techniciens de l'agriculture (138 au lieu de 184).

Dans les autres ministères le niveau de recrutement est resté globalement stable. C'est le cas du ministère des affaires étrangères (108 recrutés en 2012 pour 110 en 2011), de la santé (378 au lieu de 388) ou encore des services du Premier ministre (463 en 2012 pour 446 en 2011).

L'augmentation globale du nombre de recrutements externes dans la FPE en 2012 se traduit par une hausse des recrutements au niveau déconcentré

L'État propose chaque année des postes à pourvoir en région. En 2012 ces emplois ont augmenté : 9 030 recrutements (résultat estimé) au lieu de 6 859 en 2011, soit une hausse de 31 %, plus forte que celle enregistrée pour l'ensemble des recrutements externes (+5,2 %).

Les emplois déconcentrés sont à pourvoir très majoritairement à l'Education nationale (80 %) dans les services académiques et établissements scolaires. Ce ministère a proposé 5 972 postes déconcentrés en 2012 contre 4 010 en 2011. Parmi les corps concernés, on trouve essentiellement celui de professeur des écoles recrutés en nombre plus important qu'en 2011.

Les ministères de l'Intérieur, économiques et financiers, et de la Défense sont également organisateurs de concours déconcentrés. Ils ont recruté respectivement 791, 453 et 76 agents en 2012, pour les services préfectoraux, les trésoreries publiques et les corps administratifs de la défense.

Les postes offerts aux recrutements externes sans concours sont pour moitié proposés en région (55 %), ainsi que la quasi-totalité des « Pacte ».

Toutes les régions enregistrent une hausse de ce type de recrutement en 2012. Pour certaines régions l'augmentation est supérieure à 50 % : Aquitaine (+63%), Languedoc-Roussillon (+64%), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+60%), Basse-Normandie (+58%). La région Ile-de-France, qui totalise 36 % des postes offerts a augmenté le nombre de ses lauréats de 55% (2 502 après 1 613 en 2011).

Avertissement méthodologique relatif aux résultats 2008, 2009, 2011 et 2012

Pour les concours des années 2008, 2009 et 2011, certains ministères n'avaient pas pu fournir tous les résultats (ministère de l'Education nationale et ministère de l'Ecologie, Energie et Aménagement du territoire, ministère de l'intérieur). Les informations manquantes concernent 179 postes ouverts en catégorie A, 123 en catégorie B et 1 444 en catégorie C pour 2008, 11 postes ouverts en catégorie A, 104 en catégorie B et 312 en catégorie C pour 2009, 116 postes en catégorie B et 301 postes en catégorie C pour 2011, 20 en catégorie A, 50 en catégorie B et 654 en catégorie C pour 2012. Les études relatives à ces années portent sur des résultats partiels et des résultats estimés (en faisant l'hypothèse que tous les postes ouverts avaient été pourvus en nombre équivalent).

Recrutements externes dans la fonction publique territoriale en 2012

L'ensemble des employeurs territoriaux ont admis 13 521 agents par concours externes en 2012 (concours externes, concours unique et 3^e concours). S'y ajoutent 18 643 recrutements directs sans concours.

Les concours d'accès aux emplois de catégorie A (administrateur territorial, conservateur des bibliothèques, ingénieur en chef territorial, conservateur du patrimoine, attaché territorial, bibliothécaire, médecin, ingénieur...) ont permis l'entrée de 2 502 agents et représentent 18,5 % des admissions totales par concours externe.

La catégorie B en représente 34,3 % avec 4 644 admis, soit un nombre inférieur à la catégorie C (47,1%) qui enregistre 6 375 nouveaux agents admis par concours.

Parallèlement, 18 643 recrutements directs sans concours ont eu lieu, afin de pourvoir des postes ouverts dans les corps de catégorie C (adjoint administratif, adjoint technique, adjoint d'animation...). Le profil du recrutement par catégorie est ainsi à l'image de la structure des effectifs de la fonction publique territoriale dont les trois quart des effectifs relèvent de la catégorie C (76 %) : sur l'ensemble des recrutements directs ou par concours, 78 % concernent des emplois de catégorie C, dont plus de 75 % sont pourvus par recrutement direct sans concours.

Les centres de gestion de la fonction publique territoriale ont organisé 44 sélections en 2012 soit une de moins qu'en 2011. Parmi elles, 32 concernent le concours externe qui s'adresse aux candidats justifiant d'un certain niveau de diplôme, et 12 le 3^e concours, réservé aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat électoral.

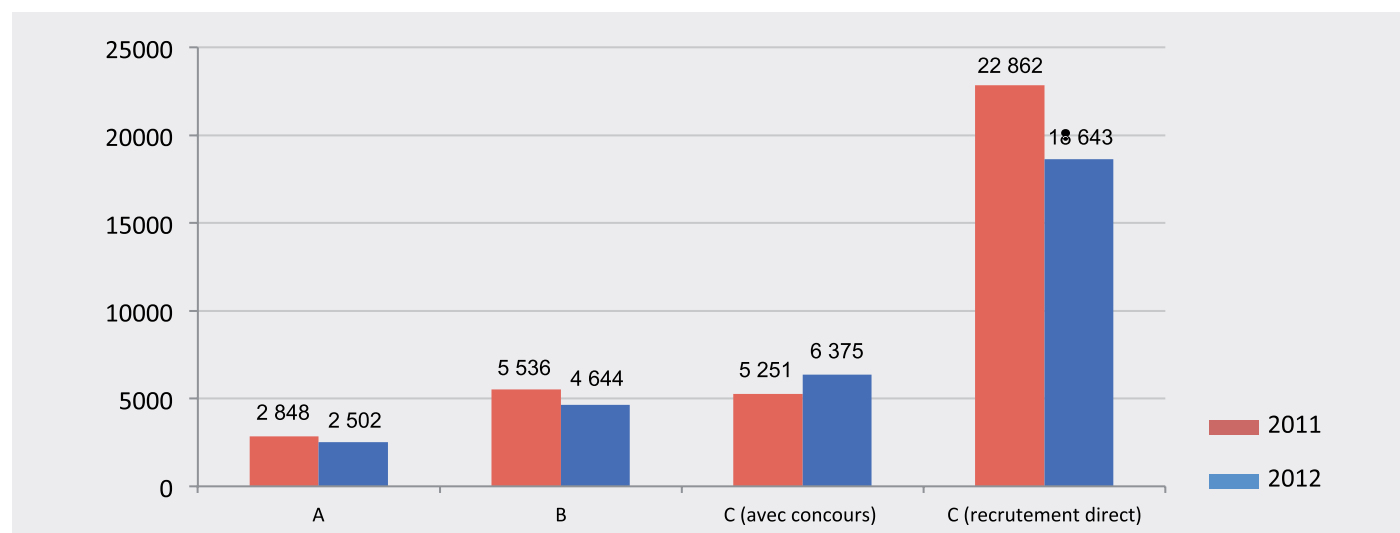
Certains concours ne sont pas organisés tous les ans mais une année sur deux et parfois tous les trois ans ou encore de manière irrégulière. Par ailleurs, contrairement à la fonction publique de l'État, la réussite à l'un des concours de la fonction publique territoriale ne vaut pas recrutement : pour trouver un emploi, les lauréats disposent de trois ans au terme desquels ils perdent le bénéfice du concours.

De son côté, la Ville de Paris et le centre d'action sociale de la ville de Paris ont organisé en 2012 41 concours externes (soit 5 de plus qu'en 2011) et 26 concours uniques (ouverts aux candidats déjà qualifiés : infirmier, chercheur ...).

Dans la fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le taux de sélectivité se situe à 7,0 pour les concours de catégorie A, soit un candidat admis pour environ 7 présents aux épreuves de sélection. La sélectivité est moins forte pour les catégories B et d'un niveau approchant pour la catégorie et C : entre un candidat admis pour 4 présents à un pour 7. En revanche, les concours de la Ville de Paris sont plus sélectifs et ce, plus encore en catégorie A (1 admis sur 18) et C (1 admis sur 10), qu'en catégorie B (1 candidat admis sur 8).

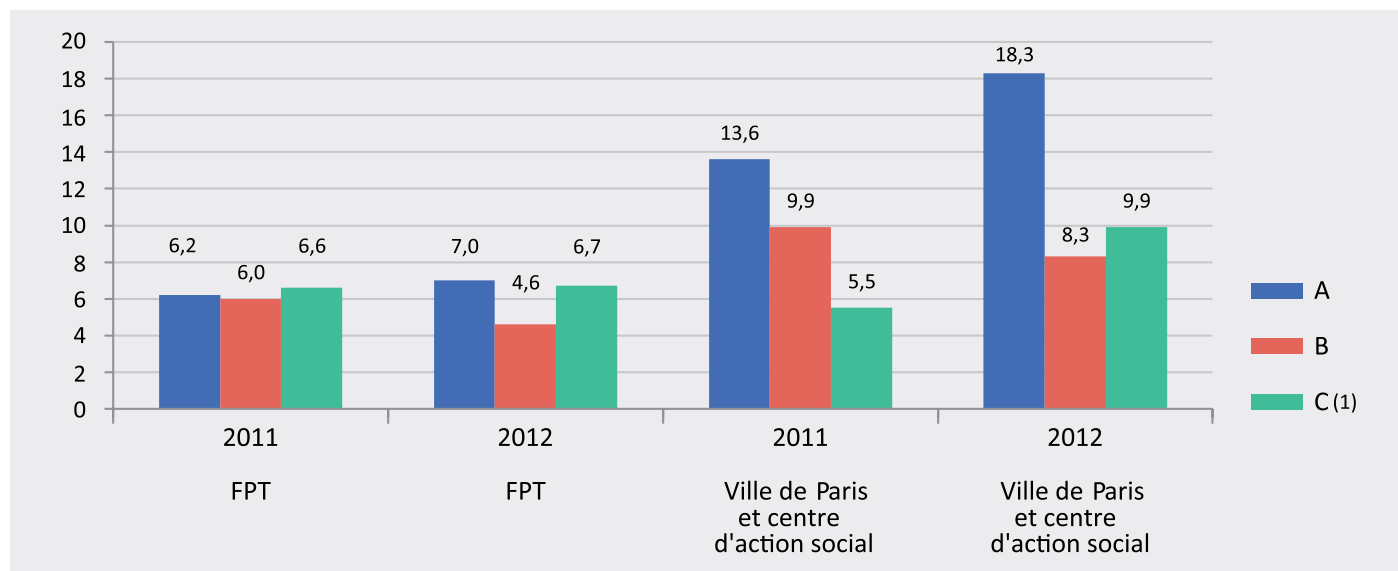
La sélectivité des concours de catégorie A s'est accrue sensiblement en 2012 par rapport à 2011 ce qui n'est pas le cas de la catégorie B dont la sélectivité recule aussi bien à la Ville de Paris que pour les concours des centres de gestion de la FPT. Pour la catégorie C où l'essentiel du recrutement a lieu sans concours, la sélectivité des concours a progressé de 4,4 points à la Ville de Paris mais s'est maintenue (+0,1 point) dans les autres concours territoriaux.

Figure 10 : Nombre de lauréats par catégorie hiérarchique aux concours externes de la fonction publique territoriale en 2012



Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris ; Centre d'Action Sociale de la ville de Paris.

Figure ① : Taux de sélectivité par catégorie hiérarchique dans la fonction publique territoriale en 2012



Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la ville de Paris ; Centre d'Action Sociale de la ville de Paris.

(1) Concours de catégorie C hors recrutement directs de la FPT (données incomplètes).

Bibliographie

- Bounakhla, N., Les recrutements externes dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale en 2011, Rapport annuel sur l'Etat de la fonction publique, Faits et chiffres, édition 2013, La Documentation française.
- Les Concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2012, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Note d'information n° 13.17, août 2013.
- Les Concours de recrutement de personnels enseignant du second degré dans l'enseignement public, session 2012, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Note d'information n° 13.23, octobre 2013.
- Flachère, M. Gautier, L. et Mercier F., Les départs à la retraite dans les trois versants de la fonction publique, (2011), Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres, édition 2013, La Documentation française

Les résultats des sélections et concours externes organisés dans la fonction publique territoriale sont présentés grâce à la collaboration entre la DGAFF, la Fédération nationale des centres de gestion, l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion, le Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Les statistiques concernant les recrutements externes dans la fonction publique hospitalière ne sont pas encore disponibles dans un format compatible.

Les fiches thématiques du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* fournissent des informations supplémentaires par type de concours (externe, interne et examen professionnel, ainsi que la part des hommes et des femmes à chaque étape du concours (inscrits, présents, admissibles, admis et recrutés). La prochaine édition détaillera les résultats portant sur 2012.

Directeur de la publication : Marie-Anne Lévêque
Rédacteur en chef : Adrien Friez
Chargé de publications statistiques : Jose-Antoine Cilleros

ISSN : 2267-6483
Point Stat n° 14
Département des études et des statistiques
139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFF. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

REPÈRES DGAFF

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFF et ses missions.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.